

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 70^e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 18 JUIN 2020, PAR WEBCONFÉRENCE

APPROUVÉ LE 13 AOÛT 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA 70^E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 18 JUIN 2020, PAR WEBCONFÉRENCE

PRÉSENTS

Dubé, René	président	Ville de Matagami
Gamache, Steve	1 ^{er} vice-président	Ville de Chapais
Poirier, Alain	2 ^e vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau
Elliott, André	secrétaire	Localité de Villebois
Bellerose, Daniel		Localité de Radisson
Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Tremblay, Nelson		Localité de Valcanton

ABSENTS

Forgues, Daniel	Ville de Chapais
Rivard, Julie	Ville de Lebel-sur-Quévillon

INVITÉ

Houde, Normand	Représentant du député d'Ungava
----------------	---------------------------------

ÉGALEMENT PRÉSENTES

Brousseau, Marie-Claude	Directrice générale
Arseneault, Linda	Adjointe de direction
Cloutier, Annie	Coordonnatrice à l'administration et aux finances
Payer, Annie	Coordonnatrice aux affaires juridiques

FORMANT QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. René Dubé, président, constate le quorum.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-06-18-01

D'OUVRIR la séance à 11 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-06-18-02

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, le point « Divers » demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 69^e séance ordinaire tenue le 14 mai 2020
4. Administration et finances
 - 4.1. Correspondance
 - 4.2. Rapport annuel 2019-2020
 - 4.3. États financiers vérifiés au 31 mars 2020
 - 4.4. États financiers, chèques émis et salaires payés au 30 avril et au 31 mai 2020
 - 4.5. Fonds Eastmain - États financiers et chèques émis au 30 avril et au 31 mai 2020
 - 4.6. Budget 2020-2021
5. Ressources humaines
 - 5.1. Organigramme et répartition des mandats
6. Ententes et partenariats
 - 6.1. Restructuration du ministère de l'Économie et de l'Innovation et d'Investissement Québec
 - 6.2. Mandat de réflexion pour la relance économique
 - 6.3. Fonds commun d'investissement minier
 - 6.4. Reddition de comptes du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
 - 6.5. Reddition de comptes du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)
7. Programmes de soutien au développement social
 - 7.1. PIEC-035 – Le numérique au cœur de notre organisation - CHI
8. Programmes de soutien au développement économique
 - 8.1. Mesures d'atténuation – prolongation des moratoires
 - 8.2. PPE-005 – Prototype d'un système d'énergie renouvelable sur mesure – REG
 - 8.3. PSE-005 – Plan de redressement financier – LSQ
 - 8.4. PSAE-009 – Financement triennal de la TJCM – REG
 - 8.5. PSAE-011 – Financement CEN 2020-2021 - REG
9. Divers
10. Prochaine séance
11. Questions du public
12. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 69^E SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 14 MAI 2020

Le procès-verbal de la 69^e séance ordinaire tenue le 14 mai 2020 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-06-18-03

D'ADOPTER le procès-verbal de la 69^e séance ordinaire tenue le 14 mai 2020 avec la modification suivante :

À la page 69.9, à la résolution **ARBJCA-2020-05-14-14**, les mots « **D'INVESTIR** une contribution maximale de 12 500 \$ » sont remplacés par les mots « **D'INVESTIR** une contribution maximale de 25 000 \$ ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1. CORRESPONDANCE

La correspondance du 11 mai au 10 juin 2020 est déposée pour information.

4.2. RAPPORT ANNUEL 2019-2020

Le rapport annuel 2019-2020 est déposé aux administrateurs pour adoption.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-06-18-04

D'ADOPTER le rapport annuel 2019-2020 comme présenté.

D'ACHEMINER ledit rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation comme requis dans l'Entente relative au Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 MARS 2020

La présentation des états financiers vérifiés au 31 mars a été effectuée par Mme Josée Bélanger, comptable agréée. Après discussion, il est convenu de ce qui suit.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-06-18-05

D'APPROUVER les états financiers vérifiés au 31 mars 2020 comme présentés.

DE NOMMER le président et le trésorier en tant que signataires des états financiers vérifiés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4. ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 30 AVRIL ET AU 31 MAI 2020

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés, au 30 avril et au 31 mai 2020, sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon)

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-06-18-06

D'ADOPTER les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 30 avril et au 31 mai 2020, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5. FONDS EASTMAIN - ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 30 AVRIL ET AU 31 MAI 2020

Les états financiers et la liste des chèques émis au 30 avril et au 31 mai 2020 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-06-18-07

D'ADOPTER les états financiers et les chèques émis au 30 avril et au 31 mai 2020 du Fonds Eastmain comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6. BUDGET 2020-2021

Le budget annuel pour la période 2020-2021 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-06-18-08

D'ADOPTER le budget 2020-2021 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. ORGANIGRAMME ET RÉPARTITION DES MANDATS

L'organigramme et la répartition des mandats sont déposés pour approbation.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-06-18-09

D'ACCEPTER l'organigramme proposé de même que la répartition des mandats comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ENTENTES ET PARTENARIATS

6.1. RESTRUCTURATION DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

Le projet de loi n° 27 concernant l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation, lequel entrera en vigueur le 18 juin prochain, implique les fusions des directions régionales du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) en six grands regroupements régionaux à travers le Québec. Cette centralisation de l'action gouvernementale aura pour effet que la région 10 sera maintenant sous l'égide de la Direction régionale du Saguenay – Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec du MEI et tous les professionnels œuvrant au bureau du MEI de Chibougamau seront transférés à Investissement Québec (IQ).

Cette réforme concernant l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation prévoit qu'IQ assumera des fonctions opérationnelles en fournissant l'aide directe aux entreprises, les mandats d'accompagnement-conseil et la gestion de certains programmes d'aide. Cependant, la définition des stratégies et des politiques gouvernementales continuera d'être assumée par les bureaux du MEI tout comme la coordination et le soutien des écosystèmes régionaux. Pour le moment, comme les ressources du MEI de la région sont transférées à IQ, la région relèvera de professionnels des régions du Saguenay – Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord.

La liste des programmes, règlements et politiques du gouvernement du Québec qui ne tiennent pas compte des réalités régionales est longue. Bien que le Nord-du-Québec partageait sa direction régionale du MEI avant la fusion, il se prive dorénavant de professionnels ayant une lecture fine des enjeux territoriaux chargés d'alimenter le gouvernement dans l'élaboration des programmes.

Ce redéploiement ne reflète pas les propos qu'a tenus au cours de la dernière année le gouvernement du Québec concernant sa présence en région avec notamment la promesse de régionaliser 5 000 postes de la fonction publique provinciale dans toutes les régions.

MEI AVANT le 18 juin 2020	MEI APRÈS le 18 juin 2020	Mandat APRÈS le 18 juin 2020
<ul style="list-style-type: none"> - 1 DR avec unité administrative et budget dédié + partage de la direction générale avec l'A-T - 4 ressources sur le territoire (1 administrative, 3 professionnels) 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 regroupement régional SLSJ, CN et NdQ avec une direction générale - 0 direction régionale - 0 ressource sur le territoire 	<p>Élaborer les politiques, les stratégies de développement ainsi que les programmes et les mesures. Le MEI aura la mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'élaborer et de proposer au gouvernement de grandes orientations et des objectifs de développement économique; • de déterminer les secteurs de l'économie dans lesquels il entend agir en priorité; • de conseiller le gouvernement, les ministères et les organismes.

IQ AVANT le 18 juin 2020	IQ APRÈS le 18 juin 2020	Mandat APRÈS le 18 juin 2020
<ul style="list-style-type: none"> - 0 bureau d'IQ dans la région - les projets d'investissements étaient parfois gérés par l'A-T, parfois par le SLSJ 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 DR (unité administrative et budget ne sont pas confirmés) + partage de la direction générale avec l'A-T, Lanaudière et les Laurentides - 3 ressources sur le territoire (1 administrative, 2 professionnelles (il n'est pas prévu de remplacer celui qui quitte son poste vers l'Outaouais en ce moment)) - 1 directeur de comptes NdQ situé en A-T 	<p>Porte d'entrée des entreprises pour les services d'accompagnement et de solutions financières. Son approche sera axée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le développement économique du Québec; • l'attraction d'investissements étrangers; • la diversification des exportations québécoises; • l'accompagnement d'entreprises de toutes les régions qui ont des projets d'investissement ou de transformation numérique.

CONSIDÉRANT QUE le déploiement de la *Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation* brise le lien entre la région et les instances du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'organigramme d'Investissement Québec (IQ) fait mention de 10 directions régionales principales, dont celles de Lanaudière, des Laurentides, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (LLATNQ);

CONSIDÉRANT QUE, dans son communiqué de presse du 18 juin 2020, IQ mentionne que la réunion des bureaux régionaux prend vie dans 17 déclinaisons régionales représentant les 17 entités régionales d'IQ;

CONSIDÉRANT QUE le site Web d'IQ fait mention de 17 directions régionales associées aux régions administratives;

CONSIDÉRANT QUE les ressources humaines du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) au Nord-du-Québec ont toutes été transférées à IQ lors des travaux de restructuration;

CONSIDÉRANT QUE le MEI a procédé aux fusions de ses directions régionales en six grands regroupements régionaux à travers le Québec, dont celui du Saguenay Lac-Saint-Jean, Côte-Nord et Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le MEI n'a plus de direction régionale, d'unité administrative et de professionnels dans la région du Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE, pour le Nord-du-Québec, cela implique qu'il fasse partie de deux regroupements d'IQ et du MEI qui n'impliquent pas les mêmes régions;

CONSIDÉRANT QUE la restructuration du MEI implique aussi le fait d'interagir avec beaucoup de représentants des deux regroupements et de différentes autres directions du MEI qui ne connaissent pas la région et son organisation territoriale;

CONSIDÉRANT QUE l'une des pistes d'action de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SGAOVT) est la mise en place de mesures adaptées au contexte singulier de la Baie-James en matière d'OVT afin de favoriser le maintien d'une population significative sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'occupation du territoire passe par le déploiement de l'appareil gouvernemental sur tout le Québec et dans la région et qu'un des moyens d'y arriver est de sécuriser et créer des postes dans les ministères sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU'en septembre 2018, devant la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. François Legault s'est engagé à transférer 5 000 de ces postes, qui sont actuellement principalement à Québec, vers les régions de la province d'ici 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette même rencontre, M. Legault proposait que « tous les ministères déposent un plan pour transférer des emplois en régions »;

CONSIDÉRANT QUE la situation exige une réflexion et des choix équitables pour contribuer à estomper les disparités entre les services offerts au Nord-du-Québec et ceux offerts dans d'autres régions déjà mieux organisées en termes de développement économique.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-06-18-10

DE DEMANDER au ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon :

- le maintien des quatre emplois d'Investissement Québec sur le territoire;
- le déploiement d'une unité administrative, incluant le déploiement de budgets indépendants pour la direction du Nord-du-Québec d'Investissement Québec;
- le maintien d'une direction régionale Nord-du-Québec du ministère de l'Économie et de l'Innovation, incluant une unité administrative distincte et le déploiement d'une équipe de professionnels permettant au Ministère de développer et maintenir une expertise régionale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2. MANDAT DE RÉFLEXION POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT la correspondance du 22 mai 2020 de la ministre déléguée au Développement économique régional, Mme Marie-Ève Proulx relativement au mandat de réflexion sur les priorités régionales de la région Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QU'un comité de réflexion et de priorisation régionale doit être créé et composé du ministre responsable de la région, du député d'Ungava, d'un élu désigné par l'ARBJ et le GNC pour leur territoire et d'un représentant du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-06-18-11

QUE le président de l'Administration régionale Baie-James, M. René Dubé, agisse en tant que coprésident de la démarche de réflexion pour la relance économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3. FONDS COMMUN D'INVESTISSEMENT MINIER

Une offre de services est déposée pour approbation dont les principaux objectifs en regard du mandat à réaliser sont d'aider à préparer le plan d'affaires, préparer et finaliser l'exercice de planification stratégique déjà initié, en élaborer le cadre financier et à préciser les éléments de gouvernance.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-06-18-12

D'ACCEPTER l'offre de services de KPMG estimée entre 25 000 \$ et 30 000 \$ visant l'élaboration d'un plan d'affaires pour la réalisation d'un fonds d'investissement régional minier en collaboration avec la Société de développement de la Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4. REDDITION DE COMPTES DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

L'Administration régionale Baie-James (ARBJ) a signé, le 19 décembre 2016, un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la conception d'un Plan de développement de la zone agricole. Une aide financière de 10 000 \$ a été accordée par le MAMH pour la réalisation du projet.

Le projet devait faire état d'un portrait inclusif pour le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, en y incluant à la fois les villes et localités jamésiennes et les communautés crie du territoire.

Initialement, selon le protocole d'entente, le projet devait se terminer le 31 décembre 2017, toutefois des délais supplémentaires ont dû être accordés afin de poursuivre l'élaboration du PDZA. Le troisième et dernier avenant a été signé entre les parties le 19 septembre 2019, autorisant la fin du projet au 31 mars 2020.

Conformément au protocole d'entente entre les parties et malgré le fait que l'ARBJ n'est pas en mesure de produire de façon inclusive le portrait et le diagnostic final du PDZA pour le territoire, une reddition de comptes finale approuvée par le conseil d'administration doit être transmise au MAMH.

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ont signé un protocole d'entente pour la conception d'un Plan de développement de la zone agricole pour le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE deux employés ont été sollicités afin de produire un portrait et un diagnostic des activités agricoles sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, et ce, sur une période de 4 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'ARBJ est dans l'impossibilité de compléter le projet puisque des discussions supplémentaires incluant les Cris et les Jamésiens doivent avoir lieu au sein du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;

CONSIDÉRANT QU'un document de travail détaillé a été produit par les ressources affectées à la réalisation du projet.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-06-18-13

D'ADOPTER la reddition de comptes intitulée « Fonds conjoncturel de développement – Rapport final »;

DE TRANSMETTRE au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation la reddition de comptes finale en date du 1^{er} juin accompagnée du document de travail et des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5. REDDITION DE COMPTES DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont signé l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité.

CONSIDÉRANT QU'à l'article 4.1 de cette même entente une reddition de comptes annuelle doit être déposée au Ministère.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Label-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-06-18-14

D'ADOPTER la reddition de comptes 2019-2020 pour l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité.

DE TRANSMETTRE cette reddition de comptes au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

7.1. PIEC-035 – LE NUMÉRIQUE AU CŒUR DE NOTRE ORGANISATION - CHI

Depuis l'arrivée de la nouvelle direction, la maison des jeunes a pris un tournant numérique. Les ordinateurs sont utilisés pour les recherches, les formations en ligne, les statistiques, les tâches, les horaires, les suivis d'intervention, les inventaires, les notes, les affiches, les fiches d'activité, la comptabilité, les emprunts de matériel, etc.

Tout est interrelié via Dropbox et passe par une interface créée dans Excel. La maison des jeunes s'est dotée d'un service Internet haute vitesse afin d'accélérer et améliorer leur travail. Néanmoins, leurs ordinateurs sont désuets et ralentissent leurs progressions numériques.

L'aide financière demandée est pour faire l'acquisition de nouveaux ordinateurs pour que l'équipe soit plus performante dans son travail. De plus, les jeunes pourront avoir accès à trois ordinateurs pour faire leurs devoirs, leurs recherches, écouter de la musique ou jouer à des jeux. Les vieux ordinateurs seront remontés et redistribués à des jeunes en contexte de vulnérabilité.

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes y sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à la priorité annuelle de l'ARBJ d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra à l'organisme d'offrir des services de meilleure qualité aux jeunes jamésiens.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPIEC-2020-06-18-01

D'ACCORDER à la Maison des jeunes Sac-Ados de Chibougamau inc. une subvention pour la réalisation de son projet « Le numérique au cœur de notre organisation - CHI ». Cette subvention correspondra à 60 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 5 380 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 4 305 \$, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James des documents requis à la section « Documents à fournir » du « Formulaire de demande de subvention pour les programmes de développement social »;
- 20 % de la subvention restante, soit 1 075 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James d'un rapport final, des pièces justificatives afférentes ainsi qu'un sommaire des factures détaillées.

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1. MESURE D'ATTÉNUATION – PROLONGATION DES MORATOIRES

Le 23 mars dernier, l'Administration régionale Baie-James a annoncé la mise en place de mesures d'atténuation afin de soutenir les promoteurs de la région à la suite des annonces gouvernementales pour limiter la propagation du coronavirus.

Ainsi, pour les entreprises ayant un contrat de prêt avec l'ARBJ, un moratoire de trois mois sur le paiement de leur capital et intérêt a été accordé, et ce, du 1^{er} avril au 30 juin 2020.

Récemment, le gouvernement du Québec a annoncé son plan de déconfinement graduel où plusieurs commerces et industries pourront rouvrir leur porte. Toutefois, malgré cette annonce, la pression sur les liquidités des entreprises est toujours présente et l'ARBJ souhaite continuer à les soutenir en leur accordant une prolongation du moratoire.

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) a mis en place des mesures exceptionnelles pour les entreprises ayant un contrat de prêt avec l'ARBJ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs entreprises ont bénéficié d'un moratoire de trois mois sur le paiement de leur capital et intérêt;

CONSIDÉRANT QUE la période accordée aux entreprises visées prend fin au 30 juin 2020.

Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-06-18-15

DE PROLONGER le moratoire accordé aux promoteurs ayant une entente avec l'ARBJ pour une période supplémentaire de trois mois, soit du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. PPE-005 – PROTOTYPE D'UN SYSTÈME D'ÉNERGIE RENOUVELABLE SUR MESURE - REG

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise dispose de l'expertise nécessaire au développement du prototype;

CONSIDÉRANT QUE les perspectives de croissance pour le créneau des énergies renouvelables sont prometteuses;

CONSIDÉRANT QUE la polyvalence de l'utilisation du prototype permettra d'exposer clairement aux clients l'utilisation d'un système d'énergie renouvelable.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPPE-2020-06-18-01

D'ACCORDER au promoteur une subvention pour la réalisation de son projet « Prototype d'un système d'énergie renouvelable sur mesure - CHA ». Cette subvention correspondra à 50 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 14 575 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à la confirmation du financement complémentaire.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 11 660 \$, sera remise au promoteur à la signature de la convention d'aide financière et à la confirmation du financement complémentaire.
- 20 % de la subvention restante, soit 2 915 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. René Dubé se retire de la séance pour le point suivant.

8.3. PSE-005 – PLAN DE REDRESSEMENT FINANCIER - LSQ

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi appuie le promoteur dans sa démarche de redressement;

CONSIDÉRANT QUE le consultant dispose de l'expertise adéquate pour conseiller le promoteur;

CONSIDÉRANT QU'un plan de redressement financier est essentiel au maintien en affaires de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur souhaite continuer à exploiter son entreprise.

Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPSE-2020-06-18-01

D'ACCORDER au promoteur une subvention pour la réalisation de son projet « Plan de redressement financier - LSQ ». Cette subvention correspondra à 50 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 414 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 331 \$, sera remise au promoteur à la signature de la convention d'aide financière;
- 20 % de la subvention restante, soit 83 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. René Dubé rejoint les administrateurs pour la suite de la séance.

8.4. PSAE-009 – FINANCEMENT TRIENNAL DE LA TJCM - REG

La Table jamésienne de concertation minière (TJCM) a finalisé le plan d'action découlant de leur planification réalisée au cours de l'année 2018-2019; un important exercice de réflexion stratégique avec comme objectif de guider l'organisation dans ses futures orientations et dans ses décisions courantes. Ainsi, la stratégie maîtresse de la TJCM pour les prochaines années sera de prioriser les ressources de l'organisation vers la mise en place d'une vision intégrée et prévisionnelle du développement minier sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James et au bénéfice des municipalités et localités du territoire.

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de la mission de la Table jamésienne de concertation minière (TJCM) a un impact structurant sur le développement de la région;

CONSIDÉRANT QUE les actions de la TJCM répondent aux priorités de développement concertées de la région;

CONSIDÉRANT QUE la TJCM a développé, au cours de la dernière année, un plan d'action détaillé pour les prochaines années basées sur la nouvelle planification stratégique et répondant aux besoins du milieu.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPSAE-2020-06-18-01

D'ACCORDER à la Table jamésienne de concertation minière, une subvention pour la réalisation de son projet « Financement triennal de la TJCM - REG ». Cette subvention correspondra à 29 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 450 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à l'atteinte des objectifs prévus annuellement.

QUE, pour l'année 2020-2021, cette somme soit versée de la façon suivante :

- 10 % de la subvention maximale, soit 15 000 \$, sera remis au promoteur à la signature de la convention d'aide financière;
- 80 % de la subvention maximale, soit 120 000 \$, sera versé sur dépôt des documents suivants :
 - le rapport de reddition de comptes de l'entente de partenariat portée par l'organisme en 2019-2020, incluant les rapports d'activités ainsi que les états financiers vérifiés au 31 mars 2020;
 - une preuve de l'obtention du financement complémentaire à celui de l'ARBJ par la présentation de documents pertinents;
- 10 % de la subvention maximale, soit 15 000 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remis au promoteur sur dépôt des documents suivants :
 - le rapport de reddition de comptes de l'entente de partenariat portée par l'organisme en 2020-2021, incluant les rapports d'activités ainsi que les états financiers vérifiés au 31 mars 2021;
 - la quantification financière de chaque action pour l'année subséquente.

QUE, pour l'année 2021-2022, cette somme soit versée de la façon suivante :

- 10 % de la subvention maximale, soit 15 000 \$, sera remis au promoteur sur dépôt de la mise à jour du plan d'action incluant la quantification financière de chaque action pour l'année subséquente;
- 80 % de la subvention maximale, soit 120 000 \$, sera versé sur dépôt des documents suivants :
 - le rapport de reddition de comptes de l'entente de partenariat portée par l'organisme en 2020-2021, incluant les rapports d'activités ainsi que les états financiers vérifiés au 31 mars 2021;
 - une preuve de l'obtention du financement complémentaire à celui de l'ARBJ par la présentation de documents pertinents;
- 10 % de la subvention maximale, soit 15 000 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remis au promoteur sur dépôt du rapport de reddition de comptes de l'entente de partenariat portée par l'organisme en 2021-2022, incluant les rapports d'activités ainsi que les états financiers vérifiés au 31 mars 2022.

QUE, pour l'année 2022-2023, cette somme soit versée de la façon suivante :

- 10 % de la subvention maximale, soit 15 000 \$, sera remis au promoteur sur dépôt de la mise à jour du plan d'action;
- 80 % de la subvention maximale, soit 120 000 \$, sera versé sur dépôt des documents suivants :
 - le rapport de reddition de comptes de l'entente de partenariat portée par l'organisme en 2021-2022, incluant les rapports d'activités ainsi que les états financiers vérifiés au 31 mars 2022;
 - une preuve de l'obtention du financement complémentaire à celui de l'ARBJ par la présentation de documents pertinents;
- 10 % de la subvention maximale, soit 15 000 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remis au promoteur sur dépôt du rapport de reddition de comptes de l'entente de partenariat portée par l'organisme en 2022-2023, incluant les rapports d'activités ainsi que les états financiers vérifiés au 31 mars 2023.

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5. PSAE-011 – FINANCEMENT CEN 2020-2021 - REG

Au début 2020, le conseil d'administration a réalisé une nouvelle planification stratégique pour les prochaines années, laquelle se veut une continuité et une évolution des actions entreprises par le Centre d'entrepreneurs nordique (CEN) depuis sa création. Le nouveau plan d'action découlant de la planification vise, entre autres, à examiner le profil entrepreneurial des citoyens de la région, à s'inspirer des modèles

internationaux pour le développement de l'entrepreneuriat local, à favoriser les partenariats dans un contexte de mixité et à améliorer les connaissances entrepreneuriales pour le développement de la région.

CONSIDÉRANT QUE le projet a un impact positif sur le développement de la région;

CONSIDÉRANT QUE le projet reçoit l'appui des principaux partenaires économiques régionaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à un besoin régional;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'entrepreneurship nordique a élaboré une nouvelle planification stratégique.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPSAE-2020-06-18-02

D'ACCORDER au Centre d'entrepreneurship nordique une subvention pour la réalisation de son projet « Financement au fonctionnement CEN 2020-2021 - REG ». Cette subvention correspondra à 29 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 75 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à l'adoption d'une comptabilité par projet.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 10 % de la subvention maximale, soit 7 500 \$, sera remise au promoteur à la signature de la convention d'aide financière;
- 80 % de la subvention maximale, soit 60 000 \$, sur dépôt des documents suivants :
 - le rapport de reddition de comptes de l'entente de partenariat portée par l'organisme en 2019-2020, incluant les rapports d'activités ainsi que les états financiers vérifiés au 31 mars 2020;
 - une preuve de l'obtention du financement complémentaire à celui de l'ARBJ par la présentation de documents pertinents;
- 10 % de la subvention maximale, soit 7 500 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport de reddition de comptes de l'entente de partenariat portée par l'organisme en 2020-2021, incluant les rapports d'activités ainsi que les états financiers vérifiés au 31 mars 2021.

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DIVERS

Aucun point n'est ajouté.

10. PROCHAINE SÉANCE

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-06-18-16

QUE la prochaine séance se tienne à Lebel-sur-Quévillon, le 13 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-06-18-17

DE LEVER la séance à 11 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

René Dubé, président

André Elliott, secrétaire